Ligue Républicaine d'Orchies

Dans ce dernier résumé, la Ligue Républicaine d'Orchies a voté à l'unanimité l'ordre du jour ci-après :

« La Ligue Républicaine du canton d'Orchies, réunie le 23 décembre en assemblée générale, à l'occasion du renouvellement de ses bureaux, adresse à MM. Alfred Girard, Maxime Lecomte, Auguste Poiré, Jean Trystram, Paul Hayez, Paul Bersez, Charles Debreve et Ernest Eliet, candidats sénatoriaux républicains désignés par le Congrès départemental, l'expression de son entier dévouement et forme les vœux les plus sincères pour leur succès à l'élection du 7 janvier prochain. »

RÉUNION A LILLE

Aujourd'hui mercredi, à trois heures de l'après-midi, aura lieu une réunion des délégués sénatoriaux républicains de l'arrondissement de Lille, dans la salle des Fêtes du *Progrès du Nord*.

Les candidats du Congrès départemental y développeront leur programme.

SERVICE SPECIAL DE NOS TÉLÉGRAMMES

L'Allemagne veut la Paix

Berlin, 26 décembre.

Au sujet des bruits de guerre, que les journaux réactionnaires ne cessent de faire circuler, il est intéressant de noter l'impression du monde des affaires en Allemagne.

Dans tous les milieux d'affaires, on n'a cessé de se montrer très pacifique.

L'Allemagne ne songe qu'à travailler et à s'enrichir. Elle est lancée dans un mouvement industriel colossal exigeant chaque jour de plus en plus de capitaux. Elle ne peut pas se permettre une guerre qui la ruinerait, elle, et qui ferait le jeu de ses rivales.

Le mouvement commercial entre la France et le Montenegro qui grâce à la loi de janvier 1906, est prolongé de 3 mois en attendant la nouvelle loi douanière.

— L'Espagne et la France se sont mises d'accord pour empêcher l'établissement des factoreries à Mas-Chica (Maroc).

— Le gouvernement de Jeddah, Tangerine, Tanger.

— Le 1er Congrès des syndicats belges, dans sa deuxième journée, discute actuellement le régime économique des heures de travail.

— La police d'Armenvillers (Alsace-Lorr.) a fait saisir par la douane allemande, comme prétendant un concurrence économique inadmissible, une réclame de champagne « Pommery » le tribunal de Metz a jugé que le commerce qui en est cause en partie et condamné l'ordre de saisie.

— Après de longs et difficiles travaux, on a réussi à construire sur la cime du Mont-Blanc, à 4810 mètres, un refuge pour les touristes, le plus haut de toute l'Europe.

— Le Conseil d'Etat vient de rejeter le recours formé par les Armateurs de France contre un arrêté ministériel prescrivant la destruction des vers pétifères à bord des navires par des procédés déterminés.

— Un décret de M. Caumont prescrit aux électeurs de l'Etat civil d'attribuer désormais aux enfants trouvés un nom patronymique qui puisse être porté au bureau sans répugnance par plusieurs générations.

— La grève des garçons épiciers est terminée, les patrons ayant satisfait à peu envisia nombre de revendications.

— M. Paul Marron, avocat, secrétaire de M. Trouillot, est mort de la rupture d'un anévrisme

LE PROCÈS DES ANTIMILITARISTES

devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 26 décembre.

C'est aujourd'hui qu'est passé devant la cour d'assises de la Seine, le procès des antimilitaristes. Bien que chacun ait pu prendre l'exposé des faits dans les journaux, il n'en reste pas moins que les nombreux lecteurs de ces publications doivent, et les pages ci-dessous en sont le prétexte, trouver intéressant de reproduire le passage principal de l'arrêt de la chambre des mises en accusation, résumant les charges et renvoyant les prévenus devant la Cour d'assises :

L'arrêt de renvoi

« Considérant que des pièces et de l'instruction résultent des charges suffisantes contre les prévenus ;

« D'avoir en octobre 1906, à Paris et dans le département de la Seine, par des affiches ou placards, exposé aux regards du public et notamment par un manifeste affiché sur ces mêmes placards, provoqué directement aux délits de désertion et de rébellion, et de la violation des lois et ordres de l'autorité militaire, en conseillant aux travailleurs et revêtu de leurs signatures, affiché les 6, 7 et 8 octobre 1906, dans les rues de Paris et dans certaines communes du département de la Seine, bocqué manifeste renfermant un passage commençant par les mots : « Quand on vous commandera de décharger vos fusils sur vos frères de misère et finissant par ceux-ci : « Vous tirerez sur les soudards galonnés qui osaient vous donner de pareils ordres, et au cours passage commençant par les mots : « Quand on vous enverra à la frontière défendre le coffre-fort des capitalistes » et finissant par ceux-ci : « Mais la canaille, ceux qui, sous prétexte d'assurer ce rôle de basse police, en proclamant l'étroite solidarité qui vous unit aux manifestants » ;

« 2° Adressé provocation à des militaires des armées de terre et de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs, dans tout ce qu'ils commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires, délits prévus par les articles 25 de la loi du 29 juillet 1881, 24, 25, 45, 49 de la même loi, modifiés par les lois du 22 décembre 1902 et 16 mai 1898, renvois les prévenus, etc... »

Les inculpés. — Le service d'ordre

Ceux-ci sont au nombre de 28, MM. Lecrent Teilhade et Jacques Nar, dit Han Ryner, ayant désavoué l'usage fait de leur signature ; un trente-neuvième inculpé, nommé Lotibara, n'a pas été retrouvé. Quant à l'imprimeur de l'affiche il est demeuré inconnu.

En prévision des désordres et en raison de l'affluence des curieux, des mesures de police importantes ont été prises aux abords et à l'intérieur du Palais. La salle de la cour d'assises est bondée. Les dames sont en grand nombre aux places assises. On s'écrase dans la partie réservée au public debout.

La cour dans l'intérieur de la cour, les prévenus ont pris place non sur les bancs réservés aux accusés, car ils sont trop nombreux pour y pouvoir contenir, mais dans le prétoire. L'arrivée de Bousquet et Garnery, détenus sous la prévention de délit de droit commun, a été l'occasion d'un court mais vaudevillesque incident.

Comme ils étaient escortés de gardes et cambriolent dès mis à part, en dehors des prévenus en liberté, ceux-ci ne sont levés et ont fait entendre de bruyantes protestations, au milieu desquelles on entendait les cris de « Avec nous ! Il faut qu'ils soient avec nous ! Ce bien nous parlons tous ! Nous faisons délasé ! »

On leur explique qu'il est convenu avec le président que Bousquet et Garnery ne seront pas séparés de leurs camarades. Il le calme rassuré. Bousquet et Garnery sont en effet placés à leur rang : Bousquet en tête et Garnery le dit.

L'audience

A midi et demi, la cour, présidée par le conseiller Fabre — le même magistrat qui a dirigé les débats du procès de l'attentat de la rue de Robien — prend séance.

A l'appel de nom d'Yvetot, Me Lagasse fait observer que le prévenu, son client, n'est pas là, mais qu'il en présentera sûrement au cours de l'audience ou demain.

Le président. — Nous serons obligés de donner défaut contre lui s'il n'est pas là avant le tirage au sort du jury, et tout avec, maître Lagasse, que le défaut sera acquis une fois le jury constitué. Il est impossible de procéder d'une autre façon, légalement.

Mais cet échange d'explications n'est pas terminé qu'Yvetot arrive.

Eugène Vigo, dit Almereyda, demande au président s'il est bien entendu que le docteur Meslier, député de la Seine, sera autorisé à le défendre.

Le président. — Mais oui ! Je vous l'ai déjà dit.

Contrairement à l'usage établi à la cour d'assises de la Seine, il est procédé en séance publique au tirage au sort du jury, cette opération ne pouvant avoir lieu commodément dans la chambre du conseil à raison du nombre des prévenus.

Le ministère public — l'avocat général Sellenet — et la défense ont droit chacun à huit récusations.

La défense exerce entièrement ce droit.

Le ministère public s'arrête à sept récusations.

Lecture faite par le greffier de l'arrêt de renvoi et de la citation au jour d'audience qui en a été la conséquence, l'appel des inculpés a lieu. La salle en est bondée.

Le président rappelle les faits qui ont motivé le poursuite et donne lecture du texte intégral du placard incriminé.

— Je vais poser une simple question, dit ce terminant M. Fabre, s'adressant aux prévenus : Avez-vous volontairement apposé votre signature au pied de ce placard ?

Tous répondent, individuellement interrogés :

— Oui !

— Vous acceptez la responsabilité des termes de ce placard ?

Tous acceptent cette responsabilité.

M. Bousquet

Bousquet explique qu'il a signé l'affiche parce qu'il a été témoin du rôle joué par l'armée dans les grèves, en faveur des justes revendications des travailleurs.

L'armée nous a mis en rang des mesures. J'ai vu la conduite des officiers. Je les ai vus crayacher les ouvriers. Les coups de crosses de Langwy sont plus coupleles pour les ouvriers que les coups de feu de Cachin.

J'accepte toute la responsabilité de mes actes. L'histoire, l'avenir, l'émancipation du prolétariat nous justifieront.

MM. Urbain Gohier et Hervé

M. Urbain Gohier. — Je m'expliquerai plus longuement quand le moment sera venu. Maintenant, je veux me borner à dire que j'ai signé l'affiche, pour deux raisons : une raison accessoire, une raison principale.

La raison accessoire, c'est que sous extrême dans une année d'élections. Des politiciens en font des réclames de patriotisme ou d'antipatriotisme. J'ai voulu, en les appelant à la barre, les forcer à s'expliquer, par oui ou par non, sur ces questions.

La raison principale, c'est que la propagande internationale pacifiste est le seul moyen de sauver ce pays. Au lendemain de la guerre, nous avons été témoins de bouleversements.

J'ai fait, en point de vue militaire, plus que mon devoir. Mais j'ai vu combien l'œuvre à laquelle je m'associais était funeste. J'ai été dégoûté des militaires, parce qu'ils n'ont tiré du soldat que la vanité. J'ai été dégoûté du chauvinisme, de « patriotisme », et relevé de l'exploitation dont nous est sa lutte.

Que sont devenus les 40 milliards dépensés pour la défense nationale depuis trente ans ! Ils ont été gaspillés. Ils ne nous ont même pas servi à nous préserver de l'humiliation de Fachoda. Ces qui devraient être lui, en sont cause qui est commis cet abominable gaspillage.

Les autres inculpés

Hervé. — Avant de tenir ma justification, j'attends le réquisitoire de M. l'avocat général. Je l'attends avec curiosité.

Les autres prévenus s'associent en termes plus ou moins violents aux déclarations de Bousquet ou d'Yvetot, lequel déclare que le patriotisme est une fumisterie.

Il n'y a pas, ajoute-t-il, de patrie pour les ouvriers, qui n'ont rien. Que les bourgeois soient patriotes, c'est leur affaire. Mais les ouvriers n'ont pas de patrie, parce qu'ils n'ont pas de patrimoine. Il y a patrie dans patrimoine.

La syndicalisme ne peut exister sans l'antipatriotisme et l'antimilitarisme.

Les ouvriers, traités en bêtes de somme, seraient des imbéciles s'ils défendaient la patrie !

L'un d'eux s'écrie :

J'étais à la veille de partir au régiment. J'ai vomis que l'on est que et une brute galonnée donnait l'ordre de tirer sur mes frères de misère, c'est à elle que serait destinée mes balles.

Un autre :

Je suis fils d'Alsacien-Lorrain, son pourrait croire que c'est une raison pour moi d'être antipatriote. C'est tout le contraire. Mon père n'est battu en 1870. On lui avait dit qu'il lutait défendre sa patrie, et lorsque, après la défaite, je lui ai entendu dire qu'il avait perdu sa patrie. Eh bien, il n'avait rien perdu du tout. Il n'avait rien et il n'a pas eu moins après !

Mlle Nemisteka s'exprime à peu près ainsi :

J'ai signé l'affiche en pleine liberté et en pleine connaissance de cause, et cela pour une double raison : d'abord par un sentiment d'humanité, parce que je suis l'adversaire de la guerre et de ses cruautés, et ensuite par sympathie pour les humbles, les travailleurs, contre lesquels on dresse toujours l'armée, quand il s'agit pour les malheureux de soutenir leurs revendications.

Enfin, notons ce mot de Coulon :

Je suis plus terre à terre que mes camarades. J'ai signé l'affiche par instinct de conservation. Le 1er mai 1906, il y aura un grand mouvement socialiste. Il ne tient pas qu'on nous frères de l'armée tirent sur nous. Et puis, le meilleur moyen de supprimer la guerre, c'est de supprimer les armées !

Toutes ces déclarations ont été accueillies par le rire dans la salle.

Le président. — Vous voulez le mettre à la place ? Mais quel est votre métier ?

L'ouvrier des chemins de fer de la ceinture.

Nous allons suspendre l'audience pendant un quart d'heure. Vous allez, j'espère, vous arranger pour avoir meilleures mines. Il vous faudrait pendant ce temps, pour vous mettre, vous ne pouvez pas rester dans cette salle.

L'audience est suspendue.

A la reprise, un certain nombre de prévenus n'ont pas repris leur place. On passe outre, et M. Paul Lafargue est appelé à la barre.

Les témoignages

M. Willm. — Le témoin pourrait-il dire ce qu'il pense de Pataud ?

R. Nous appartenons tous deux au parti socialiste qui veut faire régner la paix dans le monde. C'est un honnête garçon, pour qui on ne peut avoir que de l'estime.

M. Willm. — Que pense le témoin de certains passages de Pataud ?

R. Cacaut dans nouvelle très sages. L'idéiste qui fait travailler les hommes, sur les enfants, sur les grévistes commet un acte criminel. Je sais ce qu'est pataud à Fourmies.

Le capitaine Chapsis, livre sans doute au jouet, sur les capitalistes, quand ils précipitent les soldats sur les prolétaires, les gorgent d'abord de viandes et de vin, le capitaine Chapsis a ordonné de tirer sur nous qui venait en chantant. Si tous les soldats avaient tiré, il y aurait ce des centaines de morts.

— Pourquoi n'avez-vous pas tiré ? demande à ce soldat M. Chapsis.

— Parce que, répondit-il, j'ai aperçu dans la foule ma mère... La preuve actuel s'à qu'au lait électoral. C'est cela manœuvre contre le parti socialiste.

M. Dejeante, député de la Seine, vient ensuite.

Pour M. Dejeante, on demande des jurés du jurer on délit d'opinion :

— De deux choses l'une, ou ce manifeste a produit son effet dans l'opinion publique, ou il n'a produit aucun.

S'il a produit de l'effet, c'est un délit d'opinion qu'on demande de juger ; s'il n'a pas produit, c'est aussi odieux que ridicule.

Le témoin dit que les Chambres n'ont aient pas entorsé les propositions actuelles et que le procès d'aujourd'hui est certainement une manœuvre électorale dirigée contre les socialistes.

Du reste, on entend M. Colly, conseiller municipal de Paris, Allard, député du Var et Lhermitte, qui s'accordent tous à déclarer que le procès actuel est un procès d'opinion et font des déclarations conformes à l'esprit du manifeste incriminé. L'audience, ouverte à midi quarante, est levée à 4 h. 1/2.

UNE BOMBE A PARIS

Paris, 26 décembre.

Hier, une explosion a mis en émoi les personnes habitant autour du square des Arts et Métiers, lieu où elle s'est produite. Contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord, elle n'est causée par une bombe. M. Girard, directeur du laboratoire, en a examiné les débris. L'engin était formé avec un de ces récipients en fer blanc dont les laitiers se servent pour distribuer le lait à domicile. Il contenait de la poudre verte et de la mitraille. Cette bombe, dont il a renversement, aurait occasionné un grand malheur si elle avait éclaté dans une maison. Les présomptions des conclusions de M. Girard, une information a été ouverte ; elle a été confiée à M. Flory, juge d'instruction.

L'affaire d'espionnage de Marseille

Toulon, 26 décembre.

L'ouvrier de l'arsenal de Toulon arrêté en nomme Féraud, il est employé en qualité d'écrivain technique à la sous direction des constructions navales. Renvoyé à la maison d'arrêt, une perquisition a été faite chez lui.

La Sûreté générale amène la plus grande surveillance, au conformité des instructions du parquet.

Féraud est né à la Valette-du-Var en 1871 ; il oppose des démentis énergiques aux accusations dont il est l'objet.

Il a dû avouer qu'il a rendez-vous à Marseille, sans pouvoir donner d'explications de ses absences.

Le correspondant du *Temps* à Toulon dit à ce sujet :

J'ai vu ce matin l'amiral Marquis, préfet maritime, et je lui ai demandé si l'ouvrier Henri Féraud, arrêté sous l'inculpation d'espionnage, avait en sa possession des documents confidentiels.

— L'ouvrier Féraud, me dit l'amiral Marquis, dont je n'ai appris l'arrestation que par une courte note qui m'a été communiquée par le parquet, était secrétaire du sous-directeur des constructions navales. Il pouvait avoir, comme beaucoup employés aux écritures, des dépêches et des documents très confidentiels.

MORT DE SALAS COMAS

ennemi des Jésuites et du cardinal Casanas

Barcelone, 27 décembre.

Le vicaire José Salas Comas, qui a tenté de poignarder le cardinal Casanas, archevêque de Barcelone, est mort empoisonné par un toxique qu'il avait absorbé au moment de son arrestation.

Il était chef de groupe anarchiste de Vich. Il a été bien interrogé par le gouverneur de Barcelone, à qui il a déclaré qu'il croyait que les jésuites étaient responsables de la nouvelle organisation sociale, que c'était pour eux qu'il avait résolu d'assassiner le cardinal, et qu'il regrettait de n'avoir pas employé contre lui le revolver dont il était porteur.

La Révolution en Russie

La situation générale. — Les barricades défendues où reconstruites. — Les massacres continuent

Paris, 26 décembre.

Nous n'avons reçu aujourd'hui par télégraphe que très peu de nouvelles de Russie.

Les employés des postes et télégraphes ont repris le travail à Lodz et à Varsovie.

L'ordre n'est pas rétabli à Moscou, où les dernières barricades étaient encore défendues la nuit dernière et où le canon s'entendait dans les quartiers extérieurs.

Le *Daily Express* publie la dépêche suivante :

Odessa, 26 décembre.

D'après des informations particulières provenant de Moscou, un terrible massacre de révolutionnaires a eu lieu la nuit dernière et ce matin de bonne heure.

On dit que la troupe a repris les barricades et qu'elle a déblayé les principales voies après de combats acharnés.

Dans les corps-à-corps, la troupe a eu de nombreux tués.

Enfin, les rebelles ont réorganisé leurs forces dans les environs de la ville, ou l'on a construit des nouvelles et plus solides barricades, et où les rebelles se disposaient à procéder à l'offensive.

Un grand nombre d'ouvriers et de paysans viennent rejoindre les révoltés. Les communications entre Moscou et Saint-Pétersbourg sont interrompues.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

La situation à Moscou est très critique et compliquée encore par de nombreuses inondations.

Le conseil des délégués ouvriers de Saint-Pétersbourg a décidé la continuation de la grève et des manœuvres dangereuses contre les chemins de fer, les usines et fabriques refusant d'obéir au mouvement.

Kœnigsberg, 26 décembre.

On fait ici, et il qu'à Libau et à Pillau, tous les préparatifs nécessaires pour ramener les réfugiés des pays russes de la Baltique.

Suivant les dernières nouvelles reçues de Riga, il ne semble pas que les Allemands résident dans cette ville courant ; en ce moment en danger immédiat. *Les rues de Riga* présentent leur aspect habituel. Par contre, les désordres et les meurtres continuent dans les environs de la ville.

Une opinion très répandue à Riga est que l'apparition de vaisseaux de guerre d'une nation étrangère ferait plus de mal que de bien pour le sécurité des étrangers, attendu que, d'un côté, la présence de ces vaisseaux pourrait susciter les incursés contre l'élément étranger, et que, de l'autre côté, il est douteux que des vaisseaux puissent pénétrer dans l'embouchure de la Dune jusqu'à la ville de Riga et jusqu'aux points menacés dans les environs.

Petites Informations

PARIS

— Le Conseil d'Etat vient de rejeter le recours formé par les Armateurs de France contre un arrêté ministériel prescrivant la destruction des vers pétifères à bord des navires par des procédés déterminés.

— Un hôtelier de Berlin qui refusait de prêter de Vergnet à un voyageur, le Dr phil. Joseph Marienwerder, a été condamné par le tribunal de Berlin à payer à ce voyageur, qui est original une belle dame la tête.

— Le croiseur anglais *Diée*, 9 600 tonnes construit en 1906, a été, au cours d'essais de l'appareil à torpilles, estimé si défectueux, qu'il est resté à Chatham pour être remanié.

— Tout est calme à Shanghaï ; on ne croit pas que les derniers troubles soient imputables aux Japonais.

— Le nouveau ministère japonais éprouve mille difficultés à se constituer ; le Comte Katsura ne préfère les affaires en attendant la réunion de la Diète.

— Le croiseur anglais *Cambrien*, en route pour Sydney, a hissé le drapeau anglais sur les îles Ashmore, sur la côte septentrionale de l'Australie occidentale.

Les Journaux du Jour

LA CONFÉRENCE MAROCAINE

La presse allemande continue ses commentaires sur les affaires du Maroc :

Le Tagebiatt constate le point marqué par M. Rouvier, en remarquable jouant d'échec par la publication du Livre jaune, et il se demande si le Livre blanc allemand aura le même d'influence l'impression si favorable produite par le résultat diplomatique français.

Ce dernier, dit Forgnan berliner, que sur les [illegible] ne [illegible] ne [illegible] qui constituera le pierre d'achoppement. Car le France, après avoir fait l'incontestable concession du renvoi de M. Delcassé, paraît déterminée à maintenir ses prétentions d'être chargée de la police non seulement des Frontières, mais aussi dans le reste de l'empire chérifien, et de vouloir [illegible] qui tendre à placer la force armée sous le contrôle international. Il faudra beaucoup d'habileté et de souplesse pour surmonter cette difficulté et établir en même temps des relations amicales où elles n'étaient que correctes.

La Gazette de Francfort déplore que du côté allemand comme du côté français, on attend sans inquiétude les résultats de la conférence. Selon la Gazette de Francfort, les manifestations plaies d'agitation d'une partie de la presse française dans ces dernières semaines et [illegible] manifestations privées très pessimistes n'ont pas pu fondées dans les cercles politiques sérieux de Berlin.

LA RÉGION

Violente explosion suivie d'incendie

A MARCQ-EN-BAROEUL

Quatre ouvriers brûlés, dont deux grièvement. — Un bâtiment détruit. — 15.000 fr. de dégâts.

Un épouvantable accident qui entraînera probablement la mort de deux ouvriers, est survenu mardi matin dans la fabrique d'huile de MM. Minne et Cie sise à Ruisbaut à Marcq-en-Barœul ; une violente explosion suivie d'incendie, déterminée par des gaz émanant de l'un des appareils servant à fabriquer l'huile par diffusion, s'est produite vers 6 heures 1/2, détruisant de fond en comble un corps de bâtiment et blessant quatre ouvriers dont deux très grièvement. Voici des détails complets sur ce sinistre :

L'explosion

Le personnel de l'usine Minne et Cie, renoncé du contour dans les ateliers. Les machines en mouvement en mouvement, quand soudain retentit une formidable détonation, secouant les murs de la fabrique dont les vitres voisines en éclats en moins endroits. Les ouvriers, consternés, se précipitèrent dans la cour. Le

Pendant ce temps, une scène très différente se passait dans la *nursery*.

Tout en habillant Gaston, Antoinette lui avait communiqué la grande nouvelle : un petit ami allait passer la journée avec lui.

Très avancé et très développé pour son âge, comme le sont habituellement les enfants qui vivent parmi les grandes personnes, le bébé avait la compréhension vive, la mémoire tenace, et bien qu'il ne sût pas les formuler, il avait ses petites idées à lui.

Souvent, quand on le croyait uniquement préoccupé de ses jouets, il observait et notait en silence tout ce qui se passait autour de lui.

La brave Antoinette, dont le jugement était bien d'égaler le cœur, crut devoir, pour cette occasion, revêtir Gaston de ses plus brillants atours : robe de velours cramoisi avec collerette en point de Venise, bas de soie, souliers en maroquin rouge agrémentés de boucles d'argent.

Sa langue, en même temps, ne restait pas inactive.

(A suivre)

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille 3157

20

HONNEUR D'ÉPOUSE

PAR

ROBERT SAINVILLE

PREMIÈRE PARTIE

LA TOURMENTE

— Et moi même, avec la charpie fine qui je dois faire et les bandes de toile à coudre, je n'ai plus le temps de lui raconter les histoires qu'il aime tant, dit Antoinette.

— Oh ! je ne suis pas en peine à ce sujet ; je sais bien que vous trouvez le temps de le gâter beaucoup trop.

— Le moyen de ne pas le gâter, ce cher petit amour !

— Oui, mais prenez garde qu'en l'aimant trop vous ne lui prépariez un destin malheureux.

Vous avez combien je suis touchée de votre dévouement et de votre affection pour cet enfant, mais souvent je regrette qu'il ait pris place entre mon mari et moi, de l'isoler entièrement entre vous deux.

Vous le flattez et lui passez toutes ses fantaisies et dénirez par le rendre insupportable.

Puis, prenant un air grave, Faustine lui fit le récit des misères qui avaient accablé la famille Mourelles et toutes les souffrances, les nombreuses privations que le petit Charlot avait endurées.

— Je veux, dit-elle en terminant son récit, que Gaston le consolère comme un ami très malheureux qui a droit à toute son affection.

Il faut qu'il s'habitue à penser aux autres, je suis convaincue que la société de cet enfant lui sera bienfaisante sous tous les rapports.

Mieux que nous, un petit camarade lui apprendra à maîtriser sa colère et à devenir moins égoïste.

Allez, ma fille, et souvenez-vous de ce que je vous ai dit.

Ayant congédié la Normande, Mme du Lacenesaye se dirigea vers la lingerie où l'attendait Mme Mourelles.

La pauvre femme avait perdu son air hagard et son visage reposé respirait la confiance et l'espoir.

Quant au petit Charlot, bien qu'encore très pâle, il paraissait transfiguré.

Il était proprement, mais pauvrement vêtu d'un costume de lainage gris, ayant perdu ses laines primitives, rapiécé en maints endroits, il ne aux coudes et aux genoux.

Mais ses yeux, d'un bleu intense, rayonnaient de bonheur et un sourire joyeux éclairait son visage.

A la vue de Faustine, il courut vers elle en poussant des rires de joie.

— J'ai en beaucoup de peine à calmer son impatience, dit Mme Mourelles, il s'est réveillé à quatre heures du matin et voulait absolument que je l'habille pour arriver plus vite chez la « bonne dame ».

Ah ! madame, ajouta-t-elle, tandis que ses yeux s'emplissaient de larmes, comment vous remercier de tout ce que vous faites pour nous ? Si vous saviez de quel abîme vous nous avez tirés !

Je n'avais plus le courage de prier, dans mon malheur je blasphémais Dieu, je l'accusais d'injustice...

Grâce à vous, je crois maintenant en la bonté de la Providence.

— Ne pensez plus au passé, fit avec douceur Faustine, songeons à l'avenir.

Puisque vous voulez bien travailler pour moi, je vous propose de rester ici, dans cette pièce qui nous sert de lingerie et où vous trouverez tous les outils nécessaires pour la couture.

Aujourd'hui, vous allez me confectionner un habit pour Charlot.

J'ai un morceau de drap bien dont je ne sais que faire ; votre dévoûtement ne vous pas jusqu'à vouloir m'interdire le plaisir de l'offrir à mon petit ami ?

— Oh ! madame, que vous êtes bonne ! Comment vous remercier ?... Si...

— Ne me remercier pas, ma chère ! interrompit Faustine. J'emmène Charlot en haut, chez mon petit garçon.

Les enfants jouaient ensemble sous la surveillance d'une bonne.

Moi, je reviendrai vous apporter le drap bleu pour que vous commenciez votre ouvrage.

Elle s'arrêta un moment ; puis, d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre indifférente, mais dont elle ne parvenait pas à maîtriser le tremblement :

— A propos, fit-elle, elle est donc peuplée de gardes nationaux, votre maison ? J'en ai rencontré un hier en descendant l'escalier.

Mme Mourelles parut surprise de cette question.

— Vous m'étonnez, madame. Mon mari est le seul garde national qui loge dans la maison ! dit-elle.

— Et êtes vous sûre ? bien sûre ? demanda Faustine.

— Eh oui, tout à fait sûre !... Je connais les locataires et pourrais vous dire leurs noms comme leur profession.

— Voyons, madame Mourelles, interrogez vos souvenirs ; n'avez-vous pas parmi les locataires de votre maison un homme très grand de taille qui loge au premier et qui sert dans la garde nationale sans que vous le sachiez ?

— Non, madame, répliqua le couturière ; dans le corps de logis que j'habite, au premier, loge une blanchisseuse, et au second, une matelassière ; les autres appartements sont vides. Les locataires sont partis avant le commencement du siège.

Or, ni la blanchisseuse ni la matelassière ne sont mariées, et, ajouta-t-elle avec un sourire, toutes deux sont bien vieilles pour recevoir certaines visites.

— Ah ! s'écria Faustine, voilà qui est étrange !

— Madame croit avoir rencontré un garde national sur l'escalier ?

— Je ne le crois pas, je suis certaine d'avoir aperçu un homme vêtu de l'uniforme national ; je l'ai d'abord pris pour votre mari, mais il était d'une stature plus élevée.

Elle s'interrompit et demeura un moment songeuse.

— Peut-être, dit-elle après un silence, M. Mourelles a-t-il un bataillon des amis qui viennent le voir ?

Mme Mourelles eut un douloureux sourire.

— Hélas ! soupire-t-elle, les quelques amis que nous avions sont trop anéantis de famille, trop accablés de leurs soucis personnels pour vouloir visiter de pauvres gens comme nous !

— Et pourtant, cet homme... murmura Faustine comme se parlant à soi-même.

— Peut-être, insinua Mme Mourelles, vous êtes-vous trompée. Il fait si sombre dans l'escalier de votre maison, et quelquefois dans les ténèbres on croit apercevoir des formes humaines.

Mme de Lacenesaye faisant un effort pour reprendre un air indifférent, répliqua :

— Peut-être me suis-je en effet trompée.

Puis, prenant la main de Charlot :

— Viens, mon enfant, lui dit-elle, nous allons rejoindre mon petit Gaston, qui nous attend là-haut dans sa chambre.